



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSFORMATION  
ET DE LA FONCTION  
PUBLIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale de  
l'administration et de la  
fonction publique**

**Service des politiques sociales, salariales  
et des carrières**

Paris, le **11 OCT. 2023**

**Sous-direction  
de la politique sociale**

Département de l'action sociale

**5DAS**

Dossier suivi par Sandra DAUNIS

Téléphone : 01 55 07 41 7

Mél : [sandra.daunis@finances.gouv.fr](mailto:sandra.daunis@finances.gouv.fr)

Réf : 5DAS/2023/

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants des organisations syndicales,

Par lettre intersyndicale du 04 septembre 2023, vous demandez la suspension de la circulaire du 02 août 2023 relative au chèque-vacances au bénéfice des agents de l'Etat et observez un manque de concertation préalable à la publication de cette circulaire.

Dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2024, il a été demandé à l'ensemble des ministères de faire des propositions d'économies à hauteur de 5 % de leurs budgets respectifs par rapport à la lettre de finances initiale pour 2023.

Nous avons recherché la manière de traduire cette mesure dans le programme 148 sans affecter les prestations d'action sociale interministérielle versées aux agents publics.

C'est dans cet esprit, que la décision a été prise de recentrer le bénéfice des chèques vacances sur les actifs.

J'ajoute que cette option résulte également de la volonté de préserver des prestations telles que l'aide au maintien à domicile (AMD), dont l'importance est centrale pour l'accompagnement des personnes les plus fragiles : A travers le versement de cette prestation d'action sociale, l'État employeur participe aux frais engagés par ses retraités (pensionnés civils et ouvriers de l'État de plus de 55 ans n'entrant pas dans le champ des allocataires de l'aide à l'autonomie) pour leur maintien à domicile. Le montant prévisionnel qui sera consacré en 2024 à cette prestation a été réévalué à près de 7 millions d'euros, en augmentation de +44 % par rapport au budget 2023, pour notamment suivre l'évolution démographique des agents de l'Etat.

Plus largement, le budget prévisionnel pour 2024 réservé à l'action sociale interministérielle (163,7 millions d'euros) est en augmentation par rapport au budget 2023 (149,2 millions d'euros), marquant l'engagement de l'Etat pour l'action sociale interministérielle, dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, et de participer à la cohésion et à l'attractivité de la fonction publique.

De plus, les retraités continuent de bénéficier des actions locales organisées localement par les SRIAS et de l'accès aux restaurants inter administratifs.

Enfin, je rappelle que l'accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire en matière de santé va se traduire par un renforcement de la solidarité intergénérationnelle, au bénéfice en premier lieu des retraités : très concrètement, le dispositif de plafonnement du montant des cotisations permettra aux agents pensionnés de souscrire au contrat santé de leur ancien ministère à des tarifs avantageux, ce qui conduira par conséquent à des gains de pouvoir d'achat.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants des organisations syndicales, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice Générale de l'administration  
et de la Fonction publique

  
Nathalie COLIN